



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 9 décembre 2024

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	13
VOTANTS	19
QUORUM	10
DATE DE CONVOCATION	
3 décembre 2024	
DATE D’AFFICHAGE	
17 DEC. 2024	
Codification : 3.3	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 13 DEC. 2024 et publication du 13 DEC. 2024 Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



L'an deux mille vingt-quatre, le **neuf décembre** le Conseil Municipal, dûment **convoqué le trois décembre deux mille vingt-quatre** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Roseline TRAMBOUZE et Lucie ROCH.

Absents excusés avec pouvoir :

Bernard PLACE donne pouvoir à Christine VALADE
Didier DUPIN donne pouvoir à Marcel DUMAS
Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Lucie ROCH
Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Christian LAREURE
Patrick PORNET donne pouvoir à Patrick DUCROS
Isabelle ROUVIDAN donne pouvoir à Fabienne STALARS

Secrétaire de séance : Fabienne STALARS

OBJET : 2024-069 : Convention 2025 / 2029 d'occupation tripartite d'équipements communaux pour le centre de loisirs

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver une convention d'occupation d'équipements communaux (espace jeunesse de la salle ERA) avec la communauté d'agglomération Roannais Agglomération et la Soupe au Caillou pour le centre de loisirs du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2029 inclus.

Pour information, cette mise à disposition est à titre gratuit mais la communauté d'agglomération supportera les charges locatives incombant normalement au locataire (fluides, téléphone ...).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20241209-2024-069-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2024
Publication : 13/12/2024

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** cette convention d'occupation d'équipements communaux (espace jeunesse de la salle ERA) avec la communauté d'agglomération Roannais Agglomération pour le centre de loisirs.
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous documents et actes afférents.
- **D'affecter** les recettes correspondantes au compte 7478 de la section de fonctionnement du budget général.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 13 décembre 2024

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Le secrétaire de séance

Fabienne STALARS